Publication: vendredi 28 janvier 2011 10:07

François Bazin consacre un article dans *Le Nouvel Observateur* du 27 janvier aux propositions de Hugues Portelli et Jean-Pierre Sueur sur les sondages.

A L'AFFICHE Dans la cuisine des sondeurs

'était mercredi dernier au Senat, et ils étaient tous là, ou presque. Seul le CSA avarit séché la réunion organisée par Hugues Portelli, sénateur du Val-d'Oise, et Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, autour de leur proposition de loi sur les sondages politiques. Pas de coordination entre les pontes de la profession, qui se connaissent pourtant par ocur. Le petit monde des sondeurs est un univers où chacun protège ses secrets et ses clientéles. Sur cette affaire qui vise, ni plus ni moins, qu'à mieux l'experimenter l'exercice de leur profession, les intérêts des uns et des autres pourtant se recoupent. Portelli est UMP. Seuer est socialiste et, comme tous les ex-rocardiens, il éprouve une certaine méfance à l'égard des instruments qui firent autrefois le succès de leur champion.

C'est l'actualité qui les a poussés à mettre le nez dans le dossier des sondeurs. Qui paie les enquêtes ? Comment sont-elles réalisées ? Quelles informations fournit-on au citoyen ? L'affaire des sondages secrets de l'Elysée, relayés par « le Figaro » et OpinionWay, à l'évidence a laissé des traces. Reste que, dans leur élan, les deux sénaturs vont beaucoup plus loin que ne s'y attendaient les sondeurs, et ils pensent même que leur text pourra être voté et appliqué avant la prochaine présidentielle. Si l'on suit en effet Portelli et Sueur, les personnes interrogées par sondage ne pourront être déclommagées. Ce qui bouleverse toutes les habitudes du sondage en ligne. Par ailleurs, les résultats bruts des enquêtes avec les clés de redressement devront être décormais publiés. Emoi de la profession! « Quand on va ur restaurant, on ne demande pas, avec la carte, les recettes du chef », disent ses porte-parole. Réponse benotte de Portelli et Sueur: « Dès lors que vos méthodes sont, comme vous le prétendez, scientifiques, pourquoi avoir peur de les rendre publiques... » François Bazin

• LE NOUVEL OBSERVATEUR

Jean-Pierre Sueur présentera son rapport sur la proposition de loi signée par Hugues Portelli le 2 février devant la commission des lois du Sénat. Le texte est inscrit pour un débat en séance publique le 14 février.